



COMMUNAUTÉ DE COMMUNES  
**des Vallées de la Bray  
et de l'Anille**

## EXTRAIT DU REGISTRE DES DÉLIBÉRATIONS DU CONSEIL COMMUNAUTAIRE

Accusé de réception - Ministère de l'Intérieur

072-200072692-20260624-20260611-DE

Accusé certifié exécutoire

Réception par le préfet : 03/07/2026

### Délibération N°20260611

L'an deux mil vingt-six, le vingt-quatre juin à 19 h 30, le Conseil Communautaire de la Communauté de Communes des Vallées de la Bray et de l'Anille légalement convoqué s'est réuni à Marolles-lès-Saint-Calais, en séance publique sous la Présidence de Madame LELONG Françoise.

#### Etaient Présents :

Date de convocation  
16 juin 2026

Date d'affichage  
16 juin 2026

Nombre de conseillers  
En exercice 42  
Présents 33  
Votants 39

**Mmes** BESNIER Claire, BONNEFOY Béatrice, BRIGANT Nicole, CHAUVEAU Pascale, DAVID Isabelle, DUBOIS Virginie, DUPONT Isabelle, JUMERT Annie, LANDEMAINE Alexandrine, LELONG Françoise, LEPENNETIER Aude, MERCIER Nadine, STERBA Éléonora, VALLOIS-PERNAS Martine,  
**MM.** BERNARDET Denis, BRANJONNEAU Thierry, CARON Michel, CHÉRON Michel, FONTAINE Eric, GAULTIER Philippe, GAUTHIER Renaud, GILLET Danick, GRÉMILLON Patrick, LEBERT Philippe, LEDIEU Christophe, MASSÉ Nicolas, NASLÉ Jérôme, NICOLAÏ Christophe, PIERRE Frantz, POTAGE Jean-Paul, RALUY Hugues, **membres titulaires**, MM. ISAMBERT Stéphane, HUGUET Jean-Pierre **membres suppléants**.

#### Étaient excusés :

Mme DAVEAU GAULARD Justine donne pouvoir à M. PIERRE Frantz  
Mme DOLEUX Evelynne donne pouvoir à M. GRÉMILLON Patrick  
M. BOSNYAK Yvan donne pouvoir à M. LEDIEU Christophe  
M. CORBIN Olivier donne pouvoir à M. CARON Michel  
M. GERNOT Philippe donne pouvoir à Mme BRIGANT Nicole  
M. MORIN Sébastien donne pouvoir à M. FONTAINE Eric  
M. PARIS Hubert remplacé par son suppléant M. ISAMBERT Stéphane  
M. POTTIER Louis remplacé par son suppléant M. HUGUET Jean-Pierre  
Mme DESILES Mélanie  
Mme NADREAU Olivia  
M. GASCHET Alain

Monsieur CARON Michel est nommé secrétaire de séance.

**OBJET :**

### **ZA DU BRAY 2 A VIBRAYE VENTE DE PARCELLE A LA SOCIETE CB ENERGY**

Madame la Présidente expose que la société CB ENERGY, souhaite acquérir la parcelle AL N° 362 d'une contenance de 2 270 m<sup>2</sup> située ZA du Bray 2 à Vibraye. La société fait de l'installation de batterie électrique.

Le service de France Domaine a été saisi pour une estimation de la valeur vénale de cette parcelle. Le prix de vente est estimé à 3,60€ le m<sup>2</sup> Hors TVA.

Il est proposé un prix de vente à 9€ le m<sup>2</sup> Hors TVA, le montant de la vente sera de 20 430€ Hors TVA.

**Après avoir délibéré, le Conseil Communautaire, à l'unanimité :**

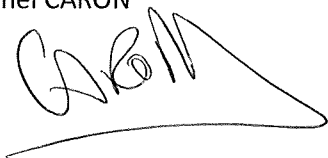
- **ABROGE** la délibération n°20260424 du 28 avril 2026,
- **ACCEPTE** la vente de la parcelle située sur la zone d'activités du Bray 2, cadastrée Section AL n°362 pour une superficie totale de 2 270 m<sup>2</sup> au prix de 9€ le m<sup>2</sup> Hors TVA, soit 20 430 € HT, en faveur de société CB ENERGY, en l'étude notariale du vendeur, Maître HAEUW, située à VIBRAYE en lien avec l'étude notariale ALCAIX Notaires retenue par l'acquéreur, Maître BOUCHET, située à LYON,
- **PRECISE** que les frais de notaire sont à la charge de l'acquéreur,
- **AUTORISE** la Présidente à signer, valablement au nom de la Communauté de Communes, tout document relatif à ce dossier.

Fait et délibéré en séance les jours, mois et an que dessus.  
Extrait certifié conforme.

Saint Calais, le 24 juin 2026

Le secrétaire de séance,

Michel CARON



La Présidente,

Françoise LELONG

COMMUNAUTÉ de COMMUNES des  
VALLÉES de la BRAYE et de l'ANNE  
10, Rue Saint-Pierre  
72120 SAINT-CALAIS

